

DEVENIR EXPERT EN RÈGLEMENT DE SINISTRE



Pour exercer le métier d'expert en sinistre, il est aujourd'hui indispensable de détenir un diplôme prouvant vos compétences professionnelles. Notre programme *Pratique de l'expertise en règlement de sinistre* (LCA.ET) a été construit pour que vous rencontriez le succès dès le début de votre nouvelle carrière et que vous réussissiez les examens de l'AMF (Autorité des marchés financiers).

À la fin de la formation, il vous sera délivré une Attestation d'études collégiales (AEC) reconnue et accréditée par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Les 4 étapes pour devenir Expert en sinistre

1.

Obtenir une attestation d'études collégiales

Pratique de l'expertise en règlement de sinistre (LCA.ET)



2.

Réussir les examens de l'AMF

L'Autorité des marchés financiers vérifie vos compétences techniques



3.

Effectuer un stage

La période probatoire obligatoire est de 6 ou 12 semaines



4.

Demander un certificat de représentant à l'AMF

Vous faire délivrer un permis d'exercice



Une flexibilité offerte avec la formation en ligne



CLASSE VIRTUELLE

- Matériel livré chez vous et cours en ligne
- Accès illimité à chaque cours pendant 6 mois
- Contact avec votre professeur pour les questions

Le programme *Pratique de l'expertise en règlement de sinistre (LCA.ET)*

Le programme collégial comprend 6 cours pour une durée totale de 330 heures de formation. Le prix total est de 4 595 \$, incluant le prix de tous les cours, le matériel didactique complet, les frais d'inscription et les taxes lorsqu'applicables



Expertise en sinistre automobile (410-101-EI)

75 heures – 940 \$

- Établir la nature de la réclamation automobile
- Valider l'admissibilité du sinistre
- Établir la valeur finale de la réclamation
- Procéder au règlement
- Finaliser le dossier



Expertise en sinistre de biens des particuliers (410-201-EI)

60 heures – 805 \$

- Établir la nature de la réclamation en habitation
- Valider l'admissibilité du sinistre
- Établir la valeur finale de la réclamation
- Procéder au règlement
- Finaliser le dossier



Expertise en sinistre entreprise I (410-301-EI)

60 heures - 790 \$

- Établir la nature de la réclamation
- Établir la responsabilité des parties impliquées
- Valider l'admissibilité du sinistre de type entreprise
- Établir la valeur finale de la réclamation
- Finaliser le dossier



Expertise en sinistre entreprise II (410-302-EI)

45 heures – 555 \$

- Établir la nature de la réclamation
- Établir la responsabilité des parties impliquées
- Valider l'admissibilité du sinistre
- Établir la valeur finale de la réclamation
- Procéder au règlement
- Finaliser le dossier



Pratique du droit de l'assurance de dommages

(410-405-EI)

45 heures – 670 \$

- Déterminer la portée des lois encadrant le domaine de l'assurance
- Recourir aux principes généraux de droit applicables aux contrats d'assurance de dommages
- Appliquer les règles encadrant les activités de représentant en assurance de dommages et d'expert en sinistre



Organisation des activités professionnelles de l'expert en sinistre

(410-401-EI)

45 heures – 635 \$

- Faire une description complète et précise des tâches d'un expert en sinistre
- Appliquer adéquatement des techniques de planification du travail et de suivi des dossiers
- Effectuer une tenue de dossiers conforme aux normes de pratique professionnelle de l'AMF
- Pratiquer une gestion efficace de son temps de travail précise, écoute attentive, respect, courtoisie, ouverture, etc.)
- Utiliser efficacement des outils informatiques
- Appliquer adéquatement des techniques de négociation
- Appliquer correctement des techniques de vente, techniques de présentation, écoute active, réponses aux objections, technique de conclusion, etc.)
- Appliquer correctement des techniques de prospection (prise de contact, présentation et promotion d'un produit d'assurance, etc.)
- Appliquer de manière appropriée des techniques de fidélisation de la clientèle.

Quels sont les prérequis pour la formation ?



Diplôme ou expérience jugée suffisante :

- Secondaire 5 et 1 an d'expérience
- Secondaire 5 et 1 an de cégep
- DEP
- Équivalence de secondaire 5
- Expérience suffisante démontrée par le CV à jour



Extrait de naissance et statut légal :

- Preuve de naissance pour les personnes nées sur le territoire canadien
- Preuve de naissance et du statut légal au Canada pour les personnes nées en dehors du territoire canadien

COMMENT VOUS INSCRIRE ?

Téléchargez le formulaire d'inscription pour le détail des pièces justificatives à joindre à votre demande d'admission : www.collegecei.com/s-inscrire/

Pourquoi choisir le Collège CEI ?



Fondé et dirigé par des professionnels des métiers de l'immobilier, notre collège a pour but de faire de vous un spécialiste.

Depuis plus de 15 ans, c'est la recherche de l'excellence qui est au fondement de la qualité de nos programmes, qu'ils soient en classe physique ou virtuelle.

NOTRE ÉQUIPE VOUS ACCOMPAGNE

CE PROGRAMME EST ÉLIGIBLE AU FINANCEMENT :

- ➔ Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP)



INFORMATIONS UTILES

Programme déductible d'impôt :
T2202A

Stationnement facile :
Prix compétitifs à la semaine

Transport en commun :

- Métro Parc, ligne bleue
- Train de banlieue (ligne Blainville-Saint-Jérôme)
- Autobus : 80, 92, 93

À UNE ÉTAPE DE VOTRE INSCRIPTION

Par courriel :
info@collegecei.com

Par téléphone :
514 905-1551
Sans frais 1 866 905-1551

En ligne :
www.college-cei.com

